



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CHARLES-GARNIER**

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 7 août 2015, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 206 modifiant divers éléments du règlement des permis et certificats ».
- Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 10 août 2015.

A handwritten signature in blue ink that reads "Josette Bouillon".

Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière